

DÉMARCHE AIRPORT CARBON ACCREDITATION

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Dans un contexte international où le changement climatique et ses impacts exigent une mobilisation forte, immédiate et durable de l'ensemble des acteurs et secteurs d'activité, les aéroports Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir font de la réduction de leur empreinte environnementale et en particulier de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), une priorité stratégique.

Depuis 2014, l'aéroport a intégré le programme Airport Carbon Accreditation (ACA). Programme de référence mondial mis en place par l'Airports Council International Europe (ACI Europe), l'ACA est le seul programme global de certification reconnu pour la gestion des émissions carbone des aéroports. Chaque année, Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir réalisent leur empreinte carbone conformément au programme développé par l'ACI en ligne avec le protocole des gaz à effet de serre (2004) et la norme ISO 14064.

Dans cette optique, les aéroports Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir renouvellent leur participation au programme international Airport Carbon Accreditation avec pour objectif une certification au niveau 4 pour Nantes Atlantique ainsi que pour Saint-Nazaire Montoir. Pour ce faire, les aéroports s'appuient sur un système robuste de mesure des émissions de GES directes et indirectes. Ce qui leur a permis d'atteindre les premiers niveaux et incorporer les émissions additionnelles (qui se basent sur le document Scope 3 Guidance du GHG Protocol).



Dans ce contexte, les aéroports Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir s'engagent à réduire de 90% leurs émissions absolues de CO₂eq - qui sont sous contrôle des aéroports (scopes 1 et 2) - en mettant en place des actions permettant d'éviter les GES à la source à l'horizon 2035 par rapport à l'année de référence (2019).

Nantes, le 29 septembre 2025


**NANTES ATLANTIQUE
AÉROPORT**


**ST-NAZAIRE MONTOIR
AÉROPORT**